

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2511 504

Le 19 janvier 2026

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant divers renseignements visant la municipalité Saint-Simon de Bagot**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 20 novembre 2025 et visant à obtenir les renseignements suivants :

1. « *La liste des demandes de citoyens ou municipalités ayant déposé une demande d'installation d'une nouvelle signalisation ou d'un panneau d'arrêt obligatoire sur la route # 224 (3e rang Ouest) à l'intersection du rang St-Georges dans la Municipalité de Saint-Simon de Bagot, et ce, depuis 2000* » ;

À la suite de l'étude de ce premier point de votre demande, nous avons constaté que les documents visés relèvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Par conséquent, nous estimons que cet organisme serait plus compétent pour y répondre. Nous vous invitons donc à adresser votre demande directement à la responsable d'accès du MTMD aux coordonnées suivantes :

Marie-Lou Ancil
Secrétaire générale adjointe et responsable de l'accès à l'information
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
700, boul. René-Lévesque Est, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Courriel : lai@transports.gouv.qc.ca

2. « *Le nombre d'accidents de véhicules motorisés qui ont été enregistrés, répertoriés ou consignés relativement à l'intersection de la route # 224 (3e rang Ouest) et du rang St-Georges dans la Municipalité de Saint-Simon de Bagot, et ce, depuis 2000* » ;

En réponse à ce deuxième point de votre demande, nous vous transmettons ci-joint et conformément à la Loi sur l'accès un tableau répertoriant le nombre de collisions survenues à l'emplacement géographique visé et ventilé par année.

3. « *Le nombre de plaintes relativement à la sécurité qui ont été enregistrés, répertoriés ou consignés relativement à l'intersection de la route # 224 (3e rang Ouest) et du rang St-Georges dans la Municipalité de Saint-Simon de Bagot, et ce, depuis 2000* » ;

Pour la période visée, deux plaintes ont été repérées pour cet emplacement géographique, soit une datant du 28 octobre 2025 et une autre du 16 mars 2022.

4. « Le nombre de pétitions enregistrées et répertoriées à l'intersection de la route # 224 (3e rang Ouest) à l'intersection du rang St-Georges dans la Municipalité de Saint-Simon de Bagot, et ce, depuis 2000 » ;
5. « Les documents relatifs aux demandes, pétitions, et décisions ayant contribué à l'installation d'une lumière clignotante à l'intersection de la route # 224 et du rang St-Georges dans la municipalité St-Simon de Bagot. »

Finalement, nous vous informons qu'à la suite des recherches effectuées nous n'avons pas repéré de documents relativement aux pétitions, demandes et décisions visant l'endroit géographique indiqué. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de donner suite à ces deux dernières parties de votre demande (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Nombre de collisions survenues entre la route 224 (3e rang Ouest) et le rang Saint-Georges à St-Simon de Bagot, pour les années allant de 2000 à 2025

Nombre de dossiers	Année*						
	2009	2020	2021	2022	2023	2024	2025**
COLLI. DOM. MATER. +2000	0	0	0	1	0	2	0
COLLISION BLESSES GRAVES	0	0	0	1	0	0	0
COLLISION BLESSES LEGERS	0	1	0	2	0	0	4
COLLISION MORTELLE	1	0	0	0	0	0	0

*Conformément aux durées de conservation prévues au calendrier de conservation, les données relatives aux collisions autres que mortelles sont conservées pour une période de **cinq (5) ans**, ce qui peut entraîner des données incomplètes pour les années antérieures à 2020. Aucune collision n'a été répertoriée pour les années 2021 et 2023. Selon ce même calendrier de conservation, les données relatives aux collisions mortelles sont conservées pour une période de **trente (30) ans**. Ainsi, pour la période antérieure à 2020, seules les données de l'année 2009 sont disponibles, celles-ci étant liées à la survenue d'une collision mortelle au cours de cette année.

**Les données pour l'année 2025 s'échelonnent du 1er janvier au 26 novembre 2025

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : 26 novembre 2025

